

# RÉGIONNAUX

PARA ATHLÉTISME ADAPTÉ

4 MAI 2024 STADE MICHEL LECOINTRE



Fédération  
Française  
du Sport  
Adapté

PAYS DE  
LA LOIRE



Restauration sur place

Entrée gratuite

Plus d'information sur le site : [www.rcnantais.fr](http://www.rcnantais.fr)

## Charte sportive

« La morale du sport se situe dans le respect de la règle, des autres et de soi-même. »



Avoir **une licence compétitive FFSA à jour** mentionnant la classe et avec photographie. Elle doit être présentée en début de championnat lors de la vérification des licences.



**S'être entraîné(e) régulièrement** au sein de son club afin de préparer au mieux la participation au championnat.



Respecter le parcours de qualification en **ayant participé au championnat départemental Sport Adapté** (ou interdépartemental) si ce dernier a été proposé sur le territoire.



Avoir un **équipement sportif (tenue) conforme** et réglementaire et apporter le **matériel nécessaire** à la pratique de l'activité.



**Respecter les horaires** de compétition et de vérification des engagements/licences.



**Être accompagné(e) d'au moins un dirigeant licencié FFSA** du club lors de la compétition. Les dirigeants non-licenciés FFSA ne pourront pas accéder aux zones de coaching.



**Être respectueux** des partenaires, des adversaires, des arbitres et officiels, des organisateurs et bénévoles et de toutes personnes afférentes au championnat.

**La Ligue Sport Adapté des Pays-de-la-Loire se donne le droit de pénaliser ou de refuser l'accès au championnat si l'un des points énoncés ci-dessus n'est pas respecté.**

Rappels relatifs aux inscriptions et aux réclamations :



**Une demande de dérogation individuelle** peut être formulée si un(e) sportif(ve) n'a pas pu participer à la compétition qualificative.



**Aucune modification n'est possible** après l'envoi des inscriptions.



Par souci d'organisation, **toute inscription le jour du championnat sera refusée.**



Les clubs doivent **prévenir de l'absence d'un ou plusieurs sportifs** au minimum trois jours avant le championnat (soit jusqu'au mercredi pour une compétition le samedi). Passé ce délai, toute absence injustifiée ne sera pas remboursée.



Toute réclamation est accompagnée d'une caution de 50 euros. Celle-ci est restituée si la contestation est justifiée.

## Règlement sportif

Le championnat régional de **Para Athlétisme Adapté** est ouvert aux jeunes et aux adultes.

SAISON 2023/2024	-10 ans	-12 ans	-14 ans	-16 ans
	2014 et après	2013-2012	2011-2010	2009-2008
-18 ans	-21 ans	Seniors	Vétérans 1	Vétérans 2
2007-2006	2005-2003	2002-1984	1983-1974	1973 et avant

Le règlement sportif Para Athlétisme Adapté est consultable sur [www.sportadapte.fr](http://www.sportadapte.fr)

**ATHLETE****AB**

(2 épreuves maximum)

Course	100m	400m	Quadrathlon (uniquement -10, -12 et -14)
Marche	1 200m marche	Saut	Longueur
Lancer	Anneaux	Vortex	Poids

**ATHLETE****BC**

(3 épreuves maximum)

Course	100m	200m (sauf VE1 et VE2)	300m (seulement VE1 et VE2)	400m (sauf VE1 et VE2)
	800m	1 500m	3 000m (sauf VEF1 et VEF2)	-
Marche	3 000m marche	-	Quadrathlon (uniquement -10, -12 et -14)	
Concours	Longueur Triple-saut	Poids	Hauteur	Disque

**ATHLETE****CD**

(3 épreuves maximum)

Course	100m	200m	400m	800m
	1 500m	3 000m (-21F, SEF, VEF1 et 2)	5 000m (-21M, SEM, VEM1 et 2)	Quadrathlon (uniquement -10, -12 et -14)
Marche	3 000m marche (-21F, SEF, VEF1 et 2)		5 000m marche (-21M, SEM, VEM1 et 2)	
Concours	Longueur	Triple saut	Poids Disque	Hauteur

**Règlement classe AB**

Un athlète peut effectuer 2 épreuves individuelles en AB

**Règlement classe BC**

Un athlète peut effectuer 3 épreuves en BC mais reste limité à deux courses maximum de la même famille (sprint du 100m au 400m ou 1/2 fond du 800m au 5000m)

Ex : 3 sauts ou 3 lancers, 2 sauts et 1 course, 2 lancers et 1 course, 2 courses et 1 saut ou 1 lancer, 2 sauts et 1 lancer, 2 lancers et 1 saut.

Pour le 1/2 fond possibilité de doubler 800m/1500m ou 1500m/3000m chez les hommes et 800m/1500m ou le 1500m/3000m chez les femmes, **impossibilité** de doubler 800m/5000m ou 800m/3000m. Cependant il sera autorisé à un athlète de doubler 400m/800m.

**Règlement classe CD**

Un athlète peut effectuer 3 épreuves en CD mais reste limité à deux courses maximum de la même famille (sprint du 100m au 400m ou 1/2 fond du 800m au 5000m).

Ex : 3 sauts ou 3 lancers, 2 sauts et 1 course, 2 lancers et 1 course, 2 courses et 1 saut ou 1 lancer, 2 sauts et 1 lancer, 2 lancers et 1 saut.

Pour le 1/2 fond possibilité de doubler 800m/1500m ou 1500m/3000m chez les hommes et 800m/1500m ou le 1500m/3000m chez les femmes, **impossibilité** de doubler 800m/5000m ou 800m/3000m.

Cependant il sera autorisé à un athlète de doubler 400m/800m.

## Informations sur le championnat



Le championnat régional Para Athlétisme Adapté se déroulera le **samedi 04 mai 2024**.



Stade Michel Lecointre Nantes Beaulieu, 2 Boulevard Maurice Bertin, 44200 Nantes



Restauration sur place (grillades, sandwiches, barres chocolatées, boissons...)



Engagement de 5 euros par sportif.

Paielement sur place par carte, chèque ou espèces. **Chèque à l'ordre du « Racing Club Nantais ».**

## Programme prévisionnel

*L'organisation se donne le droit d'apporter des modifications au programme selon le nombre d'inscrits.*

### A partir de 9h et jusqu'à 9h45

Accueil des délégations, vérification des licences et remise des dossards

### De 10h à 12h

50m ; 100m ; 200m ; 300m ; 1 500m / Longueur-Triple saut / Poids / Disque / Anneaux / Hauteur

### 12h-14h

Pause-déjeuner

### De 14h à 16h

400m ; 800m ; 3 000m ; 5 000m ; 1 200m marche ; 3 000m marche ; 5 000m marche / Vortex

### 16h

Relais 4 x 100m

### 17h00

Fin du championnat

*Podiums réalisés au fil du championnat.*

## Inscriptions

La fiche d'engagement complétée et signée par votre CDSA est à retourner **avant le 21 avril 2024** :



par mail à [competition.sportadapte.pdl@gmail.com](mailto:competition.sportadapte.pdl@gmail.com)

ou



par voie postale à Ligue Sport Adapté – Maison des Sports – 44 rue Romain Rolland – 44100 NANTES.

**Aucune inscription ne sera prise en compte après la date-limite d'engagement !**

## Contacts

- CTF en charge de l'organisation des championnats régionaux Sport Adapté

[competition.sportadapte.pdl@gmail.com](mailto:competition.sportadapte.pdl@gmail.com) / 06.08.95.65.33

**Championnat de France Para Athlétisme Adapté** : Du 20 au 22 juin 2024 à Poitiers (86)

**Championnat de France Para Athlétisme Adapté Sport Adapté Jeune** : Du 17 au 19 juin 2024 à Poitiers (86).

## Suivez-nous !

Dossiers d'inscription, résultats, photos, vidéos, actualités... Retrouvez toutes les infos sur le site internet de la Ligue Sport Adapté des Pays-de-la-Loire ou sur les réseaux sociaux !



[www.sportadapte.pdl.org](http://www.sportadapte.pdl.org)



Ligue Sport Adapté des Pays-de-la-Loire



@Ligue SAPdl

## Partenaires



## CHAMPIONNATS RÉGIONAUX SPORT ADAPTÉ 2023/2024

### DEMANDE DE DÉROGATION INDIVIDUELLE

La demande de dérogation individuelle s'applique uniquement si un championnat départemental Sport Adapté a été proposé sur votre territoire (ou interdépartemental). Dans le cas contraire, l'engagement au championnat régional Sport Adapté ne nécessite pas la formulation d'une demande de dérogation.

La demande concerne le Championnat Régional :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Para Athlétisme Adapté      | <input type="checkbox"/> Para Basket-ball Adapté  |
| <input type="checkbox"/> Para Cross Adapté           | <input type="checkbox"/> Para Football à 7 Adapté |
| <input type="checkbox"/> Para Futsal Adapté          | <input type="checkbox"/> Para Judo Adapté         |
| <input type="checkbox"/> Para Lutte Adaptée          | <input type="checkbox"/> Para Natation Adaptée    |
| <input type="checkbox"/> Para Pétanque Adaptée       | <input type="checkbox"/> Para Tennis Adapté       |
| <input type="checkbox"/> Para Tennis de Table Adapté | <input type="checkbox"/> Para Tir à l'arc Adapté  |

#### Association Sport Adapté :

Je soussigné(e), Monsieur/Madame représentant de l'association, demande dérogation pour que Monsieur/Madame participe au Championnat Régional Sport Adapté, pour le motif suivant :

- Absence pour raison médicale lors du championnat départemental ou interdépartemental  
⇒ merci de fournir le certificat médical daté et signé par le médecin
- Absence pour cause de participation à une autre compétition officielle Sport Adapté  
⇒ merci de mentionner la compétition :
- Autre motif :

Visa et signature / Association Sport Adapté	Visa et signature / CDSA

#### [ENCART RÉSERVÉ A LA LIGUE SPORT ADAPTÉ]

La demande de dérogation individuelle est :

VALIDÉE

REFUSÉE

Motif :

Visa et signature / Ligue Sport Adapté